

11 novembre 2010

**Déclaration de S.E. M. Joseph Deiss,  
Président de la 65ème Session de l'Assemblée Générale,  
à l'occasion du débat commun: Rapport du Conseil de sécurité;  
Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de  
l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes**

Excellences,  
Distingués délégués,

Les deux importants objets à l'ordre du jour de notre débat commun traitent du Conseil de sécurité.

Je suis heureux de saluer le Président du Conseil de sécurité, son Excellence l'Ambassadeur Mark Lyall Grant, qui va nous présenter dans un instant le Rapport du Conseil de sécurité [A/65/2].

Ce rapport est un des instruments importants de l'interaction entre le Conseil et l'Assemblée, il est donc essentiel que ce rapport serve de base pour un débat substantiel.

Notre réunion aujourd'hui est l'opportunité de prendre connaissance des progrès et des défis auxquels est confronté le Conseil ainsi que de réfléchir sur le renforcement de la coopération entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, de façon à ce que, ensemble, ces deux organes puissent encore mieux promouvoir les valeurs et les principes des Nations Unies.

Un autre instrument sont les contacts réguliers et étroits entre la Présidence de l'Assemblée générale et la Présidence du Conseil de sécurité. Depuis mon entrée en fonction, j'ai rencontré tous les présidents du Conseil de sécurité et je vais continuer à le faire. Je les remercie des discussions substantielles que nous avons menées. L'adoption récente d'une résolution dans les deux organes, résolution portant sur l'examen de la Commission de consolidation de la paix, nous a aussi montré les bénéfices d'une telle coopération.

Ces dernières années, il y a eu une évolution positive vers une plus grande transparence du Conseil de sécurité, il est important de continuer ces efforts.

Ceci m'amène à quelques remarques sur le deuxième point soumis à discussion aujourd'hui : la réforme du Conseil de sécurité.

Elle est un élément essentiel pour réaffirmer le rôle central des Nations Unies dans la gouvernance globale. Je tiens à souligner, à cet égard, que pratiquement tout le monde s'accorde pour dire qu'il faut s'adapter aux changements intervenus depuis 1945.

C'est la raison pour laquelle j'ai convoqué une première réunion informelle, le 21 octobre, après avoir reconfirmé son Excellence l'Ambassadeur Tanin dans son rôle de président des négociations intergouvernementales.

Il est indispensable de construire sur les convergences qui existent et de rapprocher les vues sur les points de divergence, afin d'aboutir à des résultats plus concrets. J'ai donc demandé à l'Ambassadeur Tanin de continuer son travail sur le texte qui est issu de la deuxième révision, en conduisant des consultations ouvertes et transparentes. J'appelle tous les États Membres à le soutenir dans sa tâche. Au début de l'année, nous ferons le point et vous consulterons sur la suite du processus de négociations intergouvernementales.

Il doit être bien clair que la solution est entre vos mains, à vous les États Membres. C'est de votre détermination à mener à bien ce processus que des progrès seront faits. Il est essentiel à cet égard de faire preuve de flexibilité, de volonté de compromis, de bonne foi, de créativité et de respect mutuel dans une atmosphère transparente et inclusive.

Je suis à votre disposition, ainsi que l'Ambassadeur Tanin, pour vous soutenir dans votre effort de trouver une solution bénéficiant d'un large soutien. Mais cette recherche est de votre responsabilité.

Je me réjouis d'entendre vos vues sur les points à l'ordre du jour et je souhaite que notre débat d'aujourd'hui nous fasse progresser.